

ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAL DE KAYL



Cob

Séance publique du 26 janvier 2006.

Date de l'annonce publique de la séance et de la convocation des conseillers: 20 janvier 2006

Présents : MM. Lorent, bourgmestre, Schneider et Humbert, échevins, M. Becker, Mme Belleville, MM. Birchen, Godart, Mme Kihn, MM. Krings, Lux, Marin, Thomé et Warken, conseillers, Mme Frantzen, secrétaire

Absents : a) excusé
b) sans motif

Point de l'ordre du jour : 7

Objet: règlement concernant le prix de participation aux cours de langues

Le Conseil Communal,

Revu sa délibération du 9 juillet 2004 approuvée par le Ministre de l'Intérieur le 7 octobre 2004 portant fixation du prix de participation aux cours de langues ;

Vu les articles 99 et 109 de la constitution;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée dans la suite;

Entendu que le collège des bourgmestre et échevins entend adapter le prix de participation aux cours de langues à 50,00 € à l'instar du montant facturé par le Ministère de l'Education Nationale;

après délibération
avec 8 voix contre 5
arrête

Le prix de participation aux cours de langues est fixé à 50,00 €.

Prie l'autorité supérieure de bien vouloir y donner son approbation.

En séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

